



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté modificatif n° 75-2020-909
portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté n° R.75-2017-12-12-015 du 12 décembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud Littardi, directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté n°R.75-2020-09-01-002 du 1^{er} septembre 2020 portant subdélégation de signature à Madame Hélène Mousset, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe ;

Vu le dossier relatif au projet « 2019 - Saint-Sulpice-les-Feuilles (87), et Vareilles (23) - parc éolien de Lif localisé à SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES (87) et VAREILLES (23), section D parcelles 655 - 656 - 657, section Y et parcelles 247 - 248 - 249 - 257 - 259 - 557 » transmis par – ESCOFI ENERGIES NOUVELLES – reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 25 janvier 2019 ;

Vu les compléments de dossier déposés en juillet 2020, transmis par la préfecture de la Haute-Vienne et reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 17 août 2020 :
– modification du chemin d'accès de l'éolienne n° 3 ;

ARRÊTE

Article 1 - l'article 1 est modifié comme suit :

RÉGION : NOUVELLE-AQUITAINE

- DEPARTEMENT : HAUTE-VIENNE

COMMUNE : SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES

Lieu-dit ou adresse : Saint-Sulpice-les-Feuilles (87) et Vareilles (23)

Cadastre : Section : D, Parcelle(s) : 655 - 659 - 663 - 667 - 668 / Section : Y, Parcelle(s) : 247 - 248 - 249 - 257 - 259 - 557

Réalisé par : ESCOFI ENERGIES NOUVELLES

Le reste demeure inchangé.

Article 2 - Le Directeur des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à ESCOFI ENERGIES NOUVELLES et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à Limoges, le **07 SEP. 2020**

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie


Hélène MOUSSET

Plan d'ensemble

(art. R.181-13.7^o du Code de l'Environnement)

Zone à diagnostiquer

	Aire de survol des pales
	Limite communale
	Accès créés et maintenus
	Plateformes créées et maintenues
	Fondation
	Raccordement électrique interne
	Poste de livraison
	Bois, forêt
	Haie

ECHELLE

1/5 000^e (impression A3 pleine page)

0 5 10 km

Le 10/10/2019

ENERGIES NOUVELLES
SAS PARC EOLIEN DE LIF
19B, rue de l'Epau
59230 SARS-ET-ROSIERES

